

# 6.6

## Placements

---

---

## 6.6 PLACEMENTS

### 6.6.1 Visas de prospectus

#### 6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Allbanc Split Corp. II	25 janvier 2016	Ontario
FNB de revenu fixe mondial de base plus Mackenzie	26 janvier 2016	Ontario
FNB d'obligations sans contraintes Mackenzie		
FNB de revenu à taux variable Mackenzie		
FNB de revenu fixe canadien de base plus Mackenzie		
Fonds Équilibré Inde Excel	22 janvier 2016	Ontario
Fonds Des Nouveaux Leaders d'entreprises d'Inde Excel		
Investment Grade Managed Duration Income Fund	19 janvier 2016	Ontario
PowerShares DWA Global Momentum Index ETF	25 janvier 2016	Ontario
Shaw Communications Inc.	21 janvier 2016	Alberta

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières

agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Banque Royale du Canada	22 janvier 2016	Québec <ul style="list-style-type: none"> <li>- Colombie-Britannique</li> <li>- Alberta</li> <li>- Saskatchewan</li> <li>- Manitoba</li> <li>- Ontario</li> <li>- Nouveau-Brunswick</li> <li>- Nouvelle-Écosse</li> <li>- Île-du-Prince-Édouard</li> <li>- Terre-Neuve et Labrador</li> <li>- Territoires du Nord-Ouest</li> <li>- Yukon</li> <li>- Nunavut</li> </ul>
Globevest Capital Fonds d'options de vente couvertes (parts de séries A, AH, A3, A5, F, FH, F6H, I, IH, O et OH)	26 janvier 2016	Québec <ul style="list-style-type: none"> <li>- Colombie-Britannique</li> <li>- Alberta</li> <li>- Saskatchewan</li> <li>- Manitoba</li> <li>- Ontario</li> <li>- Nouveau-Brunswick</li> <li>- Nouvelle-Écosse</li> <li>- Île-du-Prince-Édouard</li> <li>- Terre-Neuve et Labrador</li> <li>- Territoires du Nord-Ouest</li> <li>- Yukon</li> <li>- Nunavut</li> </ul>
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia	25 janvier 2016	Ontario
Catégorie Portefeuille de croissance équilibré Partenaires Scotia		
Catégorie Portefeuille de croissance Partenaires Scotia		
Catégorie Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia		
First Asset Active Credit ETF	21 janvier 2016	Ontario
First Asset Core Canadian Equity ETF	21 janvier 2016	Ontario
First Asset Core U.S. Equity ETF		
First Asset Core Balanced ETF		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
FNB d'obligations à rendement élevé à court terme First Trust	26 janvier 2016	Ontario
Master Credit Card Trust II <sup>MC</sup>	25 janvier 2016	Ontario
Portefeuille de revenu diversifié Emblème Empire Vie	21 janvier 2016	Ontario
Portefeuille conservateur Emblème Empire Vie		
Portefeuille équilibré Emblème Empire Vie		
Portefeuille de croissance modérée Emblème Empire Vie		
Portefeuille de croissance Emblème Empire Vie		
Portefeuille de croissance dynamique Emblème Empire Vie		
Fonds Empire Vie		
Fonds commun d'actions de petites sociétés Empire Vie		
Fonds commun d'actions canadiennes Empire Vie		
Fonds commun de croissance de dividendes Empire Vie		
Fonds commun de revenu mensuel Empire Vie		
Fonds commun du marché monétaire Empire Vie		

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds d'opportunités de revenu Fiera Quantum (parts de séries A et F)	20 janvier 2016	Québec <ul style="list-style-type: none"> <li>- Colombie-Britannique</li> <li>- Alberta</li> <li>- Saskatchewan</li> <li>- Manitoba</li> <li>- Ontario</li> <li>- Nouveau-Brunswick</li> <li>- Nouvelle-Écosse</li> <li>- Île-du-Prince-Édouard</li> <li>- Terre-Neuve et Labrador</li> <li>- Territoires du Nord-Ouest</li> <li>- Yukon</li> <li>- Nunavut</li> </ul>
iShares Core S&P U.S. Total Market Index ETF iShares Core S&P U.S. Total Market Index ETF (CAD-Hedged)	22 janvier 2016	Ontario
Portefeuille de revenu INNOVA Scotia Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia Portefeuille de croissance INNOVA Scotia Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia	25 janvier 2016	Ontario

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
-------------------	--------------------	---

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Canadienne Impériale de Commerce	19 janvier 2016	11 mars 2014
Banque Canadienne Impériale de Commerce	21 janvier 2016	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	21 janvier 2016	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	21 janvier 2016	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	21 janvier 2016	19 octobre 2015
Banque de Montréal	20 janvier 2016	27 avril 2015
Banque de Montréal	21 janvier 2016	27 avril 2015
Banque de Montréal	22 janvier 2016	27 avril 2015
Banque de Montréal	22 janvier 2016	27 avril 2015
Banque de Montréal	26 janvier 2016	27 avril 2015
Banque de Montréal	26 janvier 2016	27 avril 2015
Banque de Montréal	26 janvier 2016	27 avril 2015
Banque de Montréal	26 janvier 2016	27 avril 2015
Banque Nationale du Canada	20 janvier 2016	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	21 janvier 2016	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	21 janvier 2016	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	21 janvier 2016	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	22 janvier 2016	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	22 janvier 2016	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	22 janvier 2016	20 juin 2014
Banque Royale du Canada	18 janvier 2016	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	18 janvier 2016	20 décembre 2013

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
La Banque de Nouvelle-Écosse	20 janvier 2016	19 décembre 2014
La Banque de Nouvelle-Écosse	25 janvier 2016	19 décembre 2014
La Banque de Nouvelle-Écosse	26 janvier 2016	19 décembre 2014
La Banque Toronto-Dominion	19 janvier 2016	13 juin 2014
La Banque Toronto-Dominion	19 janvier 2016	13 juin 2014
La Banque Toronto-Dominion	22 janvier 2016	13 juin 2014

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## 6.6.2 Dispenses de prospectus

### Molson Coors Brewing Company

Vu la demande présentée par Molson Coors Brewing Company (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 9 décembre 2015, modifiée le 22 décembre 2015 (la « demande »);

Vu l'article 12 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1;

Vu l'article 115 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1, r. 1;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir l'accord de l'Autorité pour les placements à l'extérieur du Québec de titres énumérés au *registration statement* sur formulaire S-3 que l'émetteur entend déposer auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis le ou vers le 26 janvier 2016, le tout conformément aux informations déposées auprès de l'Autorité (les « placements »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité donne son accord aux placements.

Fait à Montréal, le 26 janvier 2016.

(s) *Patrick Théorêt*  
Patrick Théorêt  
Directeur du financement des sociétés

Numéro de projet SEDAR : 2427997

Décision n°: 2016-FS-0007

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.html](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.html), à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cochez le choix « aucune », sous la section Cours, cochez le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cochez le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

### 6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

## SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Artefacts Virtuels inc.	2015-12-03	5 500 \$
Ashburton Ventures Inc.	2015-12-11	321 505 \$
Banque Royale du Canada	2015-12-04	15 000 000 \$



Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Clear Sky Income Porfolio Fund-Series I	2015-12-11	3 826 580 \$
Cortina Capital Corp.	2015-12-07	481 000 \$
Exploration Dios inc.	2015-12-03	350 200 \$
Exploration Puma inc.	2015-12-11	329 500 \$
HCA Inc.	215-12-08	29 417 246 \$
Hyteon inc.	2015-12-08	196 445 \$
Immobilier HayesCor inc.	2015-12-09	1 025 000 \$
Immobilier HayesCor inc.	2015-12-11	100 000 \$
Mawson Resources Limited	2015-12-02	3 144 078 \$
Mohawk Medical Properties Real Estate Investment Trust	2015-12-09	6 846 600 \$
Naspers Limited	2015-12-11	27 335 400 \$
Navigate Surgical Technologies Inc.	2015-12-09	1 040 000 \$
North Sur Resources Inc.	2015-12-07	115 000 \$
Nutritional High International Inc.	2015-12-02	210 000 \$
Oikocredit International Share Foundation	2015-06-30	4 354 239 \$
Qu Biologics Inc.	2015-12-07	2 681 539 \$
Ressources KWG inc.	2015-12-08	500 000 \$
Rockspring Capital Texas Real Estate Trust II	2015-12-02	1 868 853 \$
Sigma Industries inc.	2015-11-13	745 000 \$
Société d'épargne des Autochtones du Canada	2015-12-01	877 000 \$
Solar Flow-Through 2015-I Limited Partnership	2015-11-30	1 166 600

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Sundial Growers Inc.	2015-02-23 2015-02-24 2015-02-27 et 2015-03-02	151 002 \$
Teva Pharmaceutical Industries Limited	2015-12-08	29 736 000 \$
TFS Canada Bond Series III Inc.	2015-12-15	751 664 \$
Transurban Finance Company Pty Ltd	2015-11-02	24 662 298 \$
UBS AG, Jersey Branch	2015-12-03, 2015-12-04, 2015-12-08, au 2015-12-10	6 172 385 \$
Walton AB Southridge LP	2015-12-03	391 500 \$
Walton TX Dallas Kemp Ridge Investment Corporation	2015-12-03	469 380 \$
Walton TX Dallas Kemp Ridge Investment Corporation	2015-12-10	327 090 \$

## SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Bonavista Balanced Fund	1995-02-01 au 2013-12-31	6 735 410 \$
Bonavista Canadian Equity Fund	2014-01-01 au 2014-12-31	4 953 377 \$
Bonavista Canadian Equity Fund	1995-02-01 au 2013-12-31	520 905 486 \$
Bonavista Fixed Income Fund	1995-02-01 au 2013-12-31	211 281 816 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Bonavista International Equity Fund	2014-01-01 au 2014-12-31	113 842 \$
Bonavista International Equity Fund	1995-02-01 au 2013-12-31	132 042 361 \$
Bonavista Money Market Fund	2014-01-01 au 2014-12-31	107 320 \$
Bonavista Money Market Fund	1995-02-01 au 2013-12-31	68 114 762 \$
Bonavista Private Balanced Fund	2014-01-01 au 2014-12-31	1 566 365 \$
Bonavista Private Balanced Fund	1995-02-01 au 2013-12-31	36 514 202 \$
Bonavista U.S. Equity Fund	2014-01-01 au 2014-12-31	56 296 \$
Bonavista U.S. Equity Fund	1995-02-01 au 2013-12-31	118 552 529 \$

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

#### 6.6.4 Refus

Aucune information.

#### 6.6.5 Divers

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.html](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.html), à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».